

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jonathan KURKIENCY, maire.

Absents excusés : N. LEMOINE (pouvoir à F. SCHOINDRE), F. MAUSSION (pouvoir à J. MOUTON), K. FRATTINI (pouvoir à B. FRANCOIS), M. DETHOREY (pouvoir à B. LE GOFF)

Absents non excusés : P. GREIBER, J.P. EDELMANN

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

Le maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif du budget général.

- Dépenses de fonctionnement	564 169,94 €
- Recettes de fonctionnement	901 426,68 €
- Dépenses d'investissement	290 382,33 €
- Recettes d'investissement	175 112,91 €

Soumis à l'approbation du conseil, avec la non-participation du maire, le compte administratif du budget général a été adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif général de 2018.

La section fonctionnement est équilibrée avec 918 172,32 € en dépenses et recettes.

La section investissement est excédentaire avec 971 002,42 € en dépenses et 1 149 983,74 € en recettes.

Le budget est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition de l'année précédente. Il est proposé de maintenir les taux pour 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 18,06 %
- Taxe Foncière : 9,95 %
- Taxe Foncière Non bâti : 19,54 %
- CFE : 17,49 %

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2019

Le maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif du budget eau.

- Dépenses de fonctionnement	95 424,34 €
- Recettes de fonctionnement	131 245,23 €
- Dépenses d'investissement	3 398,13 €
- Recettes d'investissement	43 098,18 €

Soumis à l'approbation du conseil, avec la non-participation du maire, le compte administratif du budget eau a été adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019 EAU

Le maire présente au conseil municipal le budget primitif eau 2019.

La section fonctionnement est équilibrée avec 126 165,52 € en dépenses et recettes.

La section investissement est excédentaire avec 13 744,63 € en dépenses et 79 945,26 € en recettes.

Le budget est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

VOTE DU PRIX DE L'EAU

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 7 mars 2019 concernant les réparations de fuites détectées sur la commune et informe le conseil de la baisse de consommation d'eau effective dans chaque foyer. Afin d'équilibrer le budget de l'eau, il convient de fixer le prix de l'eau, redevances incluses à 1,40 € au lieu de 1,35 €, détaillé comme suit : 1€/m³, agence de bassin : 0,05€/m³ et l'antipollution : 0,35 €/m³.

Accord unanime.

CONVENTION DE CREATION D'UN SERVICE COMMUNE DES OUVRIERS INTERCOMMUNAUX

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle, a mis en place un service commun, outil de mutualisation de tous services (entretien espaces verts, déneigement, assistance technique). La commune peut recourir à ses services de manière ponctuelle. La convention proposée est effective à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an. Un montant forfaitaire sera facturé, sans aucune adhésion supplémentaire.